

NOTICE D'AIDE AU REMPLISSAGE DU FORMULAIRE N°202

DEMANDE D'ATTRIBUTION DE CARTE DE PROFESSIONNEL DE SANTE (CPS) PROFESSIONS DE PROTHESISTE ET ORTHESISTE, OPTICIEN-LUNETIER ET AUDIOPROTHESISTE

1. NUMERO DE CONTRAT STRUCTURE

Le numéro de contrat est facultatif. Si toutefois vous connaissez ce numéro, vous pouvez le mentionner dans la case prévue à cet effet. S'il s'agit d'une demande consécutive à un changement de représentant légal, cochez la case prévue à cet effet et pensez à déclarer le départ du précédent représentant légal à l'ASIP Santé.

2. IDENTIFICATION DE L'ABONNÉ

Veillez remplir l'ensemble des champs présents.

3. IDENTIFICATION DU PORTEUR (le cas échéant, le porteur est également le représentant légal de la structure)

Veillez remplir l'ensemble des champs présents.

4. DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

Veillez remplir l'ensemble des champs présents.

Le numéro SIRET est disponible sur le site <http://finess.sante.gouv.fr/jsp/index.jsp>.

L'adresse de correspondance est l'adresse à laquelle vous souhaitez recevoir votre carte.

Le futur titulaire de la carte CPS doit **dater** et **signer** ce formulaire.

Le représentant légal de la structure (ou son mandataire) doit **dater**, **signer** et **apposer** le cachet de la structure sur ce formulaire.

L'Agence Régionale de Santé (ARS) doit **dater** et **apposer** son cachet sur ce formulaire.

Ce formulaire est à renvoyer :

- Soit par courrier à l'adresse suivante :
ASIP Santé - Service Relations Clients
BP 80210
86963 FUTUROSCOPE CHASSENEUIL Cedex
- Soit par email à : monserviceclient.cartes@asipsante.fr

Justificatifs à joindre à ce formulaire (Si ce formulaire est joint au Contrat de commandes de produits de certification, les pièces jointes listées ci-dessous ne sont à fournir qu'en un seul exemplaire.)

1. Copie de l'acte de nomination désignant le représentant légal de la structure (décret, arrêté, décision, procès-verbal d'Assemblée Générale, etc.) et, le cas échéant, de l'extrait du K-bis datant de moins de 3 mois et mentionnant le nom du représentant légal.
2. Photocopie d'un justificatif d'identité : carte d'identité, passeport, permis de conduire, carte de séjour ou de résident.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification de données vous concernant. Pour toute modification concernant des informations contrôlées par les autorités visant le présent formulaire, vous devez obtenir préalablement de ces autorités un visa des modifications demandées.